

# Des socialistes genevois accusent une émission de propagande illégale

**Plainte à l'Ofcom** Sponsorisée par la Chambre de commerce, «Parlons économie» donne des points de vue unilatéraux.

L'émission hebdomadaire «Parlons économie», sponsorisée par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) sur Carac TV et Radio Lac, viole-t-elle la loi fédérale sur la radio et la télévision? C'est ce que vérifiera l'Office fédéral de la communication (Ofcom), saisie d'une plainte du député socialiste genevois Sylvain Thévoz.

L'élu reproche à ces chaînes de Media One Group d'enfreindre l'interdiction du sponsoring d'émissions politiques (art. 12) et de publicités politiques ou pour des votations populaires (art. 10).

Un communiqué de la Jeunesse socialiste genevoise, cosigné par Sylvain Thévoz, dénonce plus précisément l'édition du 6 novembre en partie consacrée à son initiative pour l'avenir en votation dimanche.

## Six émissions

Sur le plateau, tout le monde est opposé à l'initiative: le responsable à la CCIG de la promotion économique et membre du comité directeur du PLR Mohamed Atiek, Estelle Grossman-Tanari (PLR), Karine Curti (Fondation pour l'attractivité de Genève) et le président des Vert'libéraux, Aurélien Barakat.

La JSS épingle cette «propagande illégale» et une infraction à la déontologie journalistique durant ce qui est «présenté comme un débat neutre». Sylvain Thévoz, lui, a transmis ses griefs à l'Ofcom. «Sous couvert d'un magazine économique, la CCIG et les partis bourgeois pourraient s'acheter illégalement des espaces de propagande», alerte-t-il.



L'émission du 6 novembre de «Parlons économie» était en partie consacrée à l'initiative pour l'avenir en votation ce dimanche. DR

«Nos médias ne bénéficient d'aucune subvention et ne sont pas tenus légalement de respecter une diversité d'opinions», réagit Alexandre de Raemy, directeur de Media One Group. «Cela dit, nous avons une charte éditoriale qui veut que nous donnions la parole à tout le monde concernant nos contenus journalistiques.»

Cela ne concerne donc pas «Parlons économie», une émission «qui ne prétend pas offrir des débats contradictoires».

Selon le directeur, les articles 10 et 12 de la LRTV ne seraient pas violés, car «il n'y a pas de publicité et de financement directs relatifs à une votation. En outre, il y aurait un problème seulement si l'émission faite avec un partenaire était globalement consacrée à la politique, or il s'agit de quelques émissions occasionnelles qui abordent des sujets de votation.»

Ces sujets sont évoqués ponctuellement et uniquement quand la votation concerne l'économie,

ajoute Vincent Subilia, directeur général de la CCIG. C'est pourquoi il juge les prémisses posées par Sylvain Thévoz «erronées, voire diffamatoires».

## «Beaux joueurs»

Vincent Subilia défend le «modèle participatif de l'émission qui a pour but de permettre aux entrepreneurs de faire connaître leur savoir-faire et de parler des enjeux économiques importants qui les concernent, dont l'initiative pour l'avenir». Il juge même ce modèle «souhaitable. En effet, les magazines économiques se font rares, et certains médias portent par ailleurs un regard défiant sur l'économie.»

«Nous sommes toutefois beaux joueurs, déclare Alexandre de Raemy. Après les remarques de la Jeunesse socialiste, nous avons organisé cette semaine un débat contradictoire sur leur initiative.» Contacté, l'Ofcom ne se prononce pas en l'état.

**Rachad Armanios**